

Série de vents contraires pour Le Journal de l'île de la Réunion

jeu 18/01/2024 - 14:00



Bis repetita. Le Journal de l'île de la Réunion (JIR) a été placé une nouvelle fois en redressement judiciaire, a annoncé le tribunal de commerce de Saint-Denis. Après Le Quotidien de la Réunion, qui a vécu un placement en liquidation judiciaire en octobre dernier, l'un des deux quotidiens d'information générale du département rencontre à son tour des difficultés financières. Un prochain rendez-vous a été fixé par le tribunal de commerce au 2 avril prochain. D'ici là, le JIR entend mettre en place un nouveau plan d'activité. Jacques Tillier, président du Journal de l'île de La Réunion, a évoqué un rapprochement entre son journal et Le Quotidien de La Réunion. "Nous allons faire des propositions au Quotidien, qui publiera du lundi au vendredi, et le JIR prendra la suite en un hebdo le samedi, dimanche" , précise-t-il sur le site internet du média Clicanoo.